

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 4 octobre 2010

L'an **deux mille dix le 4 octobre**, à 20 heures et 45 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne GUIDEZ, Maire. Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Etaient présents :

Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, Mme CANTAREL, Mme du CAURROY, M. BOYER, Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS

Formant la majorité en exercice

Madame le Maire lit les procurations :

Mr HUDAULT	à	Mme TACHAT
Mr MUNOZ	à	Mr HIVERT
Mme MERCIER	à	Mme d'AUX de LESCOUT
Mlle BLET	à	Mr BOYER

Absentes excusés :

Mme FIRON

Mme YVE est élue secrétaire de séance.

Procès verbal du compte-rendu du 17 juin 2010 :

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

Madame le Maire donne lecture des décisions qu'elle a signées en vertu de la délégation qui lui a été attribuée :

- 2010-26 - De signer le contrat de maîtrise d'œuvre pour le remplacement de la conduite d'eau potable de la rue des Mares – pour un montant de 19 500,00 € HT
- 2010-27 - De signer une convention pour la réalisation d'une fresque à la cantine du Pont de Bois avec Mme CLERET et Mme DARENNE pour un montant de 850,00 €
- 2010-28 - De louer un garage communal sis 35 rue Charles de Gaulle
- 2010-29 - De conclure le marché de restauration scolaire avec la société SOGERES
- 2010-30 - De signer le contrat d'engagement avec Michal CHROBAK pour l'accompagnement au piano de la chorale des enfants Jitro pour un montant de 100.00 €
- 2010-31 - De signer le contrat d'engagement avec Dr. Jiri SKOPAL pour la direction du concert de la chorale des enfants Jitro – pour un montant de 600.00 €
- 2010-32 - De signer le contrat d'engagement avec Dr Jiri SKOPAL pour la chorale des enfants Jitro – pour un montant de 400.00 €
- 2010-33 - De signer le contrat d'assistance et de maintenance logiciel avec la sté ARPEGE Pour un montant de 467,44 € TTC par an
- 2010-34 - De conclure le marché de travaux d'aménagement de voirie et trottoirs concernant la rue du Château de Baville et rue du Petit Baville avec la société ESSONNE-TP pour un montant HT de 154 009,27 €

- 2010-35 - De signer le contrat pour la mission d'étude et de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment communal avenue de Dourdan avec la sté EPSYLON ARCHITECTURE SARL- pour un montant de 33 120,00 €
- 2010-36 - De signer une convention pour l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie avec VEOLIA
- 2010-37 - De signer le contrat d'engagement avec l'association NIGHT AND DAY pour un montant de 750,00 € TTC
- 2010-38 - De contracter un prêt de 450 000 € avec le Crédit agricole durée 15 ans
- 2010-39 - De signer un contrat d'engagement avec l'association LES OISEAUX DE PASSAGE Pour un montant de 500,00 € TTC
- 2010-40 - De signer contrat pour deux animations de sensibilisation au développement durable Ma Planète et moi ! avec la société ATELIER CADENCE
- 2010-41 - De signer un contrat Provalys avec la société GDF SUEZ fournisseur de Gaz pour les logements 4 ter, rue Racary
- 2010-42 - De signer un contrat de vente avec « LE THEATRE A SORNETTES » pour un montant de 500,00 (TTC)
- 2010-43 - De louer un logement communal 8, rue du Vieux Châtre (loyer mensuel 304,00 €)
- 2010-44 - De signer l'avenant n° 1 concernant le marché de travaux d'aménagement de voirie et trottoirs concernant la rue du Château et rue du Petit Baille avec la société ESSONNE-TP pour un montant de 4 049,05 € HT

1/ - DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Mme ACEITUNO

Section fonctionnement :

Dépenses réelles	16 085
Virement Section Investissement	<u>39 725</u>
	55 810
Recettes réelles	55 810

Section investissement :

Dépenses opérations nouvelles	47 230
Ecritures comptables relatives aux produits des cessions	<u>24 500</u>
	71 730
Recettes réelles	32 005
Virement Section Fonctionnement	<u>39 725</u>
	71 730

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,**

APPROUVE la décision modificative n° 1 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	71 730.00	71 730.00
Fonctionnement	55 810.00	55 810.00
TOTAL	127 540.00	127 540.00

Vote : approuvé par 22 voix : Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET.

Et 4 abstentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS.

2/ - REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE AUX SALARIES DE LA MAIRIE

Rapporteur : Mme GUIDEZ

Ce règlement a été établi sur demande des responsables de service. Il a été validé par le C.T.P. le 20 septembre 2010.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

Adopte le règlement intérieur fixant les règles de fonctionnement applicables aux salariés de la mairie.

Vote : Unanimité

3/ - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Mme GUIDEZ

Cette modification est nécessaire à la nomination d'un agent ayant réussi l'examen professionnel de rédacteur.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE de supprimer : Un poste d'Adjoint administratif de 1^{ière} classe à temps complet.

DECIDE de créer : Un poste de rédacteur à temps complet à compter du 01/10/2010.

ADOPTÉ les modifications du tableau des emplois comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Situation au 1 ^{er} mars 2010		Situation au 1 ^{er} octobre 2010	
Adjoints administratifs territoriaux de 2e cl	6	Adjoints administratifs territoriaux 2e cl	6
Adjoints administratifs territoriaux de 1e cl	3	Adjoints administratifs territoriaux de 1e cl	2
Adjoints administratifs territoriaux principaux de 1 ^{ère} classe	1	Adjoints administratifs territoriaux principaux de 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur	2	Rédacteur	3
Rédacteur en chef	1	Rédacteur en chef	1
Directrice générale des services	1	Directrice générale des services	1

FILIERE TECHNIQUE

Situation au 1 ^{er} mars 2010		Situation au 1 ^{er} octobre 2010	
Adjoints techniques de 2e classe	16	Adjoints techniques de 2e classe	16
Adjoint technique de 2e classe TNC (33h)	1	Adjoint technique de 2e cl TNC (33h)	1
Adjoints techniques principaux de 1e cl	3	Adjoints techniques principaux de 1e cl	3
Agents de maîtrise principal	1	Agent de maîtrise principal	1

FILIERE ANIMATION

Situation au 1 ^{er} mars 2010		Situation au 1 ^{er} octobre 2010	
Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC (17 h)	1	Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe à TNC (17 h)	1
Adjoints territoriaux d'animation de 2e classe	1	Adjoint territorial d'animation de 2e classe	1
Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe	0	Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe	0
Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	0	Adjoint territorial principal de 1 ^{ère} classe	0

FILIERE CULTURELLE

Situation au 1 ^{er} mars 2010		Situation au 1 ^{er} octobre 2010	
Adjoint du patrimoine de 2e classe 16 h	1	Adjoint du patrimoine de 2e classe 16 h	1
Adjoint du patrimoine de 2e classe 18h30	1	Adjoint du patrimoine de 2e classe 18h30	1

AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES

Situation au 1 ^{er} mars 2010		Situation au 1 ^{er} octobre 2010	
Agent spécialisé de 2e classe	0	Agent spécialisé de 2e cl	0
Agents spécialisés de 1 ^{ère} classe	4	Agents spécialisés de 1 ^{ère} classe	4

POLICE

Situation au 1 ^{er} mars 2010		Situation au 1 ^{er} octobre 2010	
Brigadier	1	Brigadier	1
Chef de police municipale	1	Chef de police municipale	1

FILIERE SOCIALE

Situation au 1 ^{er} mars 2010		Situation au 1 ^{er} octobre 2010	
Educatrice Principale de jeunes enfants (21h35)	1	Educatrice principale de jeunes enfants (21h35)	1
Puéricultrice de classe supérieure	1	Puéricultrice de classe supérieure	1

Vote : Unanimité

4/ - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE POUR BESOIN SAISONNIER

Rapporteur : Mme GUIDEZ

Il s'agit d'un jeune qui a prêté main forte aux espaces verts cet été.

**Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour besoin saisonnier du 14 juin 2010 au 31 juillet 2010.

Vote : Unanimité

5/ - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE POUR BESOIN SAISONNIER PENDANT LES PERIODES ESTIVALES

Rapporteur : Mme GUIDEZ

Cette délibération est une autorisation permanente d'embauche en période estivale pour les espaces verts ou la voirie.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE de créer UN POSTE d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour besoin saisonnier.

Vote : Unanimité

6/ - ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU C.I.G.

Rapporteur : Mme GUIDEZ

L'an passé la Commune lançait un Appel d'Offres pour l'assurance statutaire du personnel. La cotisation obtenue était de 4,30 % (au lieu de 7,50 %).

Même si elle est mineure, le contrat groupe nous permet une nouvelle économie grâce à son taux de 4,15 %.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE les taux et prestations négociés pour la Collectivité de Saint-Chéron par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2011 au contrat d'assurance groupe (2011-2014) et jusqu'au 31 décembre 2014.

Pour les agents CNRACL pour les risques (décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, maladie ordinaire) au taux de 4,15 % de la masse salariale assurée (frais du C.I.G exclus) avec une franchise de 10 jours sur le(s) risque(s) de maladie ordinaire.

Pour les agents IRCANTEC pour tous les risques, au taux de 1,35 % de la masse salariale assurée (frais du C.I.G exclus) avec une franchise de (10 jours fixes) sur le risque de maladie ordinaire.

PREND acte que les frais du C.I.G, qui s'élèvent à 0,10 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

PREND acte que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

Vote : Unanimité

7/ - ACQUISITION PARCELLE C 619

Rapporteur : Mme TACHAT

La SAFER a exercé son droit de préemption au profit de la Commune pour préserver le site naturel en 2006. La rétrocession à la Commune est enfin possible, la SAFER a du faire face à un contentieux lié à une occupation du terrain.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

PREND acte que la vente de la parcelle C 619 d'une superficie de 992 m² au prix de 2 167,35 € TTC.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et toutes pièces afférentes au dossier.

Vote : Unanimité

8/ - DECLARATION PREALABLE REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE

Rapporteur : Mme TACHAT

Avant tout démarrage de travaux sur la toiture de l'église, il convient de déposer le dossier d'autorisation d'urbanisme. A noter cependant que ces travaux ne démarreront pas avant l'attribution de la subvention du Conseil Général, qui devrait être attribuée en fin d'année.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité**

APPROUVE le projet de réfection de la toiture de l'Eglise.

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer et signer la demande de déclaration préalable pour ces travaux et toutes pièces afférentes à ce dossier

Vote : Unanimité

9/ - DETERMINATION DU TERRITOIRE DE CONTRAT DU BASSIN ORGE AMONT

Rapporteur : Mr DELAUNAY

Les aides financières de l'agence de l'eau, du Conseil Régional et du Conseil Général seront attribuées prioritairement aux collectivités qui auront mis en place un contrat d'objectif hydrographique.

Au cours de différentes réunions, le SIVSO a été désigné porteur de ce contrat tant pour ce qui concerne l'Orge amont que la Rémarde. Celui-ci mènera les études afin de définir un programme d'action pour atteindre un bon état écologique des cours d'eau.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

EMET un avis favorable au principe d'associer la commune au SIVSO en vue d'élaborer un contrat de bassin pour le territoire de l'Orge Amont et de réaliser l'étude permettant de définir un programme d'actions et sa faisabilité,

ACCEPTE que le SIVSO soit désignée comme la structure porteuse de ce contrat et mette en œuvre les moyens humains et techniques nécessaires,

ACCEPTE de participer financièrement à la part non subventionnée des dépenses liées à la mise en œuvre de ce contrat (recrutement d'un animateur et frais d'étude) selon la clé de répartition correspondant à la population concernée.

Vote : Unanimité

10/ - DOCUMENTS A PILONNER A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Rapporteur : Mr GELE

572 ouvrages sont à pilonner cette année. Il est rappelé qu'il s'agit de livres abimés et qui ne sont plus demandés par le public.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le pilonnage de 572 ouvrages.

PRECISE que ces livres seront confiés au service de la Bibliothèque Départementale de l'Essonne aux fins de destruction.

Vote : Unanimité

11/ - RAPPORT ANNUEL VEOLIA ANNEE 2009

Rapporteur : Mme GUIDEZ

On note sur 2009 une baisse de consommation d'eau malgré l'augmentation des abonnements.

Le prix quand à lui a augmenté de 0.41 %. Il est à 1.04€/m².

La qualité conforme aux normes sanitaires est régulièrement publiée.

Le Conseil Municipal,

PREND acte de la présentation du rapport d'activité 2009 de VEOLIA,

INDIQUE que ce rapport est à disposition du public sur place en Mairie

12/ - RAPPORT ANNUEL DDEA ANNEE 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE

Rapporteur : Mme GUIDEZ

Ce rapport donne les mêmes indicateurs que celui de VEOLIA.

Le Conseil Municipal,

PREND acte de la présentation du rapport annuel de la D.D.E.A. sur le prix et la qualité du service public eau potable pour l'année 2009.

INDIQUE que ce rapport est à disposition du public sur place en Mairie

13/ - RAPPORT ANNUEL SICTOM ANNEE 2009

Rapporteur : Mr GELE

Ce rapport est consultable sur le site sictom-du-hurepoix.fr

Les éléments majeurs sont la baisse du tonnage des ordures ménagères de 3 % et la hausse du tonnage des emballages de 35 %.

La mise en place de l'apport volontaire du papier (489 tonnes collectées) a permis une économie de 195 000 €.

Le Conseil Municipal,

PREND acte de la présentation du rapport d'activité 2009 du SICTOM.

INDIQUE que ce rapport est à disposition du public sur place en Mairie

14/ - RAPPORT ANNUEL SITREVA ANNEE 2009

Rapporteur : Mr GELE

Ce rapport est consultable sur le site sitreva.fr.

Le vote de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) engendre une dépense supplémentaire de 300 000 €.

Le Conseil Municipal,

PREND acte de la présentation du rapport d'activité 2009 de SITREVA.

INDIQUE que ce rapport est à disposition du public sur place en Mairie

15/ - COMPTE-RENDU ANNUEL GRDF ANNEE 2009

Rapporteur : Mme GUIDEZ

Les rapports GrDF et ERDF sont consultables à tous moments auprès du secrétariat. Les indicateurs techniques et financiers sont en effet denses et sont difficilement accessibles en une seule consultation.

Le Conseil Municipal,

PREND acte de la présentation du compte-rendu annuel d'activité 2009 de GrDF.

16/ - COMPTE-RENDU ANNUEL ERDF ANNEE 2009

Le Conseil Municipal,

PREND acte de la présentation du compte-rendu annuel d'activité 2009 de ERDF

17/ - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE SIVSO ANNEE 2009

Rapporteur : Mr DELAUNAY

Ce rapport retrace les travaux effectués sur l'orge et en matière d'assainissement. Le plus marquant étant naturellement la construction de la station d'épuration. Celle-ci a été mise en service en juin dernier, elle ne génère aucune odeur et n'est nullement bruyante.

Pour ce qui concerne les aménagements en bord de la rivière, ils n'incombent pas au SIVSO. Ceux réalisés à Saint-Chéron ont été supportés par le budget communal.

Le Conseil Municipal,

PREND acte du rapport d'activité du SIVSO pour l'année 2009.

INDIQUE que ce rapport est à disposition du public sur place en Mairie

18/ - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DU SERVICE ASSAINISSEMENT DU SIVSO ANNEE 2009

Le Conseil Municipal,

PREND acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement du SIVSO pour l'année 2009.

INDIQUE que ce rapport est à disposition du public sur place en Mairie

QUESTIONS DIVERSES :

- Un dossier d'enquête publique concernant l'exploitation de la carrière d'argile sur la Commune du Val Saint Germain, est à disposition du public au service urbanisme.
- La place « handicapés » le long de l'église est conforme à la réglementation. Avec le temps la peinture bleue devrait être moins éclatante.
- La marche nocturne encadrée par la Croix Rouge à l'occasion du TELETHON est reconduite cette année. Elle aura lieu le 3 décembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Le Maire lève la séance à 21h35.

Le présent extrait affiché à la porte de la mairie en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984.

Le Maire,

Jocelyne GUIDEZ